DÉPARTEMENT DU DOUBS

CANTON D'ORNANS

COMMUNE DE TARCENAY-FOUCHERANS

25620 TARCENAY-FOUCHERANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02 juillet 2026

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 025-200082758-20260702-2026_07_03-DE

DCM : N° 2026-07-03

OBJET : LIAISON DOUCE : DEPARTEMENT DU DOUBS – CONVENTION DE SUBVENTIONNEMENT

L'an deux mil vingt-six
Le 02 juillet

NOTA : Compte-rendu de cette délibération affiché le 06/07/2026
Convocation du Conseil du 2 27/06/2026

Membres en exercice :	19
Membres présents :	17
Ayant pris part au vote :	19
Ayant donné procuration :	2

Résultat du vote :

Pour :	**19**
Contre :	**0**
Abstention :	**0**

Le Conseil Municipal de la commune de TARCENAY-FOUCHERANS s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale par M. Maxime GROSHENRY, Maire.
Etaient présents : M. Maxime GROSHENRY, M. Patrice PRETOT Mme Laurence JACQUIER-GINEPRO, M. Christophe FAIVRE-PIERRET, Mme Anne HENRY, M. Michel DARTEVEL, M. Pierre CLAUSSE, M. Emmanuel LACOMBE, Mme Bénédicte CHARITE, Mme Corinne BERTRAND, Mme Eugénie BÔLE, Mme Carine VERGNAUD-LEPOIRE, M. Anthony DROMARD, M. Jonathan LICETTE, Mme Pauline APAOLAZA, M. Christophe BOILLON, Mme Chloé BUGNON
Absents ayant donné pouvoir : Mme Valérie ROGNON, excusée, pouvoir à Mme Laurence JACQUIER-GINEPRO ; M. David HUMBERT, excusé, pouvoir à M. Pierre CLAUSSE
Absents excusés :
Secrétaire de séance : En application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil Municipal : Mme Eugénie BÔLE a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire qu'elle a acceptées.
Monsieur le Maire a déclaré la séance ouverte.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal les délibérations prises dans le cadre de la création de la liaison douce :

- N° 2025-09-02 du 16/09/2025 pour les demandes de subventions
- N° 2025-09-07 du 16/09/2025 pour le classement de voirie et transfert dans le domaine public communal
- N° 2026-07-02 du 02/07/2026 pour le choix de l'entreprise (marché)

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu du Département une convention de subventionnement pour la réalisation d'aménagement cyclables pour donner suite à la demande de subvention pour la création d'une voie verte entre les centres-bourgs de Tarcenay et de Foucherans.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Approuve les termes de la convention proposée par le Département ;
- Autorise M. le Maire à signer la convention ci-jointe.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Vote à majorité : 19 pour, 0 contre, 0 abstention

Le Maire,
Maxime GROSHENRY,

MAIRIE TARCENAY-FOUCHERANS (25)